

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 128 31 janvier 1950

n° 128 31

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date de publication

31 janvier 1950

Date du numéro

31 janvier 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 31 décembre 101.2, sur le régime, financier des colonies

Sur la proposition, du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une indemnité forfaitaire de quatre mille francs (4.000 francs) est allouée à Mme Fromentin pour travaux effectués au service des finances du 26 au 31 décembre 1949.

#### Art. 2

— La dépense est imputable sur les fonds du budget local,

chapitre IV, article 1er, paragraphe 3 (exercice 1949).

#### Art. 3

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**